

A.A.D. SERVICES

INPI

15009
E002 '130 42

Société par actions simplifiée au capital de 38 200 euros
Siège social : 43, rue de Vincennes – 93100 MONTREUIL

430 359 786 R.C.S. BOBIGNY
=====



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2003

L'an deux mil trois,
Et le mercredi quatorze mai,
A dix heures.

Les associés de la société par actions simplifiée "A.A.D. SERVICES", au capital de 38 200 euros, divisé en 3 820 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacun, se sont réunis à PARIS (75008), 12, rue de l'Isly, en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation de la Présidente.

Le commissaire aux comptes de la société, Monsieur Jean-Claude CHAULAND, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en date du 28 avril 2003.

Une feuille de présence a été signée par les associés lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Jacqueline MILLET, Présidente, qui déclare que l'Assemblée Générale se trouve régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer sur les questions figurant à son ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Changement de commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses.

Madame Jacqueline MILLET dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- le rapport présenté par la Présidente,

Jul
BD A

- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée,
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie et la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes, ainsi que le récépissé postal et l'avis de réception de cet envoi.

Elle rappelle également que les différents documents ou renseignements se rapportant à la tenue de la présente Assemblée ont été tenus ou mis à la disposition des associés, dans les formes, conditions et délais voulus par la réglementation en vigueur.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Madame la Présidente donne alors lecture du rapport qu'elle a établi en sa qualité de Présidente de la société, conformément à la loi et aux règlements. Puis, elle déclare la discussion ouverte.

Enfin, personne ne demandant la parole, elle met aux voix la résolution suivante :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, prend acte de la démission de Monsieur Bernard DURAND de son mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société, à compter rétroactivement du 8 juin 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme, aux lieu et place de Monsieur Bernard DURAND, commissaire aux comptes suppléant démissionnaire :

- Madame Geneviève DURAND,
de nationalité française,
née le 28 janvier 1957 à COSNE-SUR-LOIRE (58200),
demeurant à AVALLON (89200), 17, rue des Prés,

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'en 2006, avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

oOo

galk BD 

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

Julien Lequien
[Signature]

[Signature]